

Compte rendu de la réunion de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail départemental (FSSSCTD) de la Loire du vendredi 7 avril 2023

Présidente de séance :

Madame Karine LEREMON, secrétaire générale des services de l'éducation nationale de la Loire

Représentants des personnels :

- i Monsieur Yves BORNARD, FSU SNUipp
- i Madame Géraldine BRUN, UNSA Education
- i Monsieur Patrice CHAPAT, CGT Educ' Action
- i Monsieur Nicolas COUDROY, SNUDI-FO
- i Madame Elodie ESCOFFIER, FSU SNUipp
- i Monsieur Florent JOLIS, FSU SNUipp
- i Monsieur Jean-François MOULARD, CGT Educ' Action
- i Madame Marjorie PERLO, UNSA Education
- i Madame Mathilde POINT, UNSA Education
- i Madame Claire ROLLET, SNES-FSU
- i Madame Isabelle SCHNEIDER, SNEP-FSU

Membres également présents :

- i Madame Valérie ALVERGNAT, assistante sociale des personnels
- i Monsieur Emmanuel GICHTENAERE, conseiller de prévention départemental
- i Madame Aurélie HECK, infirmière en santé au travail
- i Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé et sécurité au travail de l'académie
- i Madame Violette VIALLE, assistante sociale des personnels

La réunion de la formation spécialisée se tient dans les locaux de la DSDEN de la Loire, salle Samuel Paty.

Le quorum est atteint.

Madame la secrétaire générale ouvre la séance à 9h00.

Les représentants des personnels donnent lecture d'une déclaration liminaire au titre de l'organisation syndicale UNSA éducation.

Les représentants des personnels donnent lecture d'une déclaration liminaire au titre de l'organisation syndicale FSU SNUipp.

1. Approbation du projet de compte rendu de la réunion du CHSCTD du 25 novembre 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

2. Approbation du règlement intérieur provisoire

Madame la secrétaire générale apporte les précisions suivantes.

L'installation de la FSSSCT n'a pas été abordée lors du précédent CSAD. Le règlement proposé est donc provisoire car le règlement intérieur du CSA ministériel n'est pas entièrement validé.

Les représentants des personnels soumettent différents amendements à ce règlement intérieur provisoire.

Certains points sont discutés.

Les représentants des personnels CGT Educ' Action proposent que des délégations de pouvoir puissent être mises en place entre les membres bien que cela ne soit pas prévu dans le décret.

Madame la secrétaire générale sollicitera le service juridique à ce sujet.

Les représentants des personnels FSU SNUipp proposent d'ajouter dans les attributions de la FSSSCT (article 19), l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences, les

discriminations, le harcèlement moral et sexuel et les agissements sexistes (VDHA). Ils ajoutent qu'il conviendra également de nommer un référent ou une référente VDHA.

Madame la secrétaire générale relève également l'importance d'un référent ou d'une référente avec des contours de mission bien définis.

Les représentants des personnels UNSA éducation souhaitent que ce point soit repris dans le règlement intérieur de la FSSSCT académique.

Pour plus de clarté, madame la secrétaire générale indique que l'ensemble de ces propositions sera intégré au texte. Le règlement intérieur provisoire ainsi modifié sera ensuite envoyé aux représentants du personnel pour relecture.

Ce règlement intérieur provisoire sera évoqué lors de la prochaine réunion du CSASD, en juin, qui intègre la formation spécialisée.

3. Elections du secrétaire et du secrétaire adjoint de la formation spécialisée

Monsieur JOLIS pour la FSU SNUipp est candidat pour la mission de secrétaire.

Mesdames POINT pour l'UNSA éducation et ROLLET pour la FSU SNUipp sont candidates pour la mission de secrétaire adjointe.

Monsieur JOLIS est élu secrétaire de la FSSSCT départementale pour la durée du mandat. 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Pour l'élection du secrétaire adjoint :

Madame POINT. 4 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention

Madame ROLLET. 6 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention

Madame ROLLET est élue secrétaire adjointe de la FSSSCT départementale pour la durée du mandat.

Des groupes de concertation préparatoires à l'instance, aux visites et sur des thématiques particulières seront mis en place ainsi que des groupes de concertation réguliers sur des problématiques RH, anciennement nommées situations particulières.

Madame la secrétaire générale propose de convier à chaque groupe de concertation RH, des professionnels experts (IEN ASH, infirmière en santé au travail, assistante social des personnels, ...) en fonction des thématiques RH abordées.

Le secrétaire de la FSSSCT souhaiterait que l'adresse mél du secrétariat soit mise à jour. La conseillère de prévention académique sera sollicitée sur ce point.

La proposition de travailler sur un document informatif permettant une meilleure identification de la FSSSCT (membres, attributions, ...) est retenue.

Le conseiller de prévention indique que les droits d'accès au registre santé et sécurité au travail et au registre de danger grave et imminent ont été ouverts aux nouveaux membres.

Les représentants des personnels CGT Educ 'Action précisent que les membres de la FSSSCT sont élus sous couvert d'une représentation syndicale et qu'à ce titre la mention du syndicat d'appartenance doit être notifiée.

4. Choix retenus pour les visites de site de la FSSSCT en 2022/2023

Suite aux propositions des deux représentations syndicales de l'ancienne instance CHSCTD, monsieur l'inspecteur d'académie avait retenu les sites suivants : l'école primaire à Pouilly-sous-Charlieu, le collège Gaston Baty à Pélussin et le lycée Claude Fauriel à Saint-Etienne.

La visite de l'école primaire à Pouilly-sous-Charlieu aura lieu le lundi 15 mai 2023 et la réunion préparatoire le vendredi 28 avril 2023 à 9h.

Les modalités pratiques de cette visite seront discutées en réunion préparatoire. Les résultats de l'enquête sur les conditions de travail et le verbatim associé ont été envoyés aux représentants des personnels.

La visite du lycée Claude Fauriel à Saint-Etienne est prévue le vendredi 9 juin 2023 et la réunion préparatoire le vendredi 26 mai 2023 à 9h.

La visite du collège est reportée sur 2023/2024.

Concernant la visite du lycée, les représentants des personnels FSU SNUipp s'interrogent sur le choix de la date en juin, période complexe pour un lycée.

Madame la secrétaire générale s'assurera auprès du proviseur de la présence effective de personnels à cette date. Les organisations syndicales feront de même et les informations seront croisées.



Les représentants des personnels CGT Educ' Action font également remarquer que des membres de la FSSSCT peuvent aussi être impactés par des convocations pour surveillance d'examens dans cette période.

Madame la secrétaire générale propose d'intervertir la visite du lycée avec celle du collège. Elle se rapprochera du principal.

5. Calendriers groupes de concertation et instance

Madame la secrétaire générale évoque les groupes de concertation prévus dans le cadre de l'ancienne instance CHSCTD : un groupe de concertation sur la problématique des élèves à besoin éducatif particulier, un sur le traitement des fiches RSST pour le second degré.

Le temps est contraint et il serait souhaitable de ne conserver qu'un seul groupe de concertation sur cette fin d'année scolaire.

Le conseiller de prévention rappelle que le groupe de concertation sur la problématique EBEP devait permettre de réfléchir à des modalités d'accompagnement des personnels, notamment du premier degré, confrontés à des situations difficiles, en classe ou dans l'école.

Les représentants du personnel UNSA éducation précisent qu'en parallèle, un travail avait déjà été initié par la précédente secrétaire générale dans le cadre d'un groupe de concertation centré sur l'élève auquel ont participé notamment l'IEN ASH et des IEN de circonscription.

Les représentants des personnels CGT Educ' Action relèvent que cela n'est pas du domaine d'intervention de la FSSSCT mais est à la charge de l'institution.

Madame la secrétaire générale répond que le travail de la FSSSCT est bien centré sur les conditions de travail des personnels.

Après discussion, le groupe de concertation sur le traitement des fiches RSST pour le second degré est reporté sur la prochaine année scolaire.

Concernant le groupe de concertation pour les situations RH, issus ou nom du RSST, des dates seront rapidement proposées à l'instance, en priorisant les vendredis. Ce groupe pourra être ouvert au service médical, au service social et au service de l'ASH en fonction des problématiques abordées.

6. Questions diverses

Les représentants des personnels FSU SNUipp soulèvent les points suivants :

- i Certains IEN envoient des convocations à des personnels, soit en ne mentionnant pas les motifs de la convocation, soit dans des délais très contraints. Ils font également remonter que l'aspect contradictoire du compte rendu n'est pas toujours respecté. Les représentants des personnels souhaiteraient qu'une information soit faite aux IEN sur cette problématique.

Madame la secrétaire générale évoquera ce sujet en conseil d'IEN. Dès lors que l'entretien fait l'objet d'un écrit, il doit être porté à la connaissance de l'agent qui peut formuler des remarques.

Les représentants des personnels CGT Educ' Action ajoutent que les représentants qui accompagnent l'agent lors de l'entretien pourraient être destinataires du compte rendu.

- i Concernant le protocole PHARe, contre le harcèlement, des agents ont été mis en difficulté dans le cadre de leur intervention et se posent la question de leur responsabilité. Madame la secrétaire générale propose de différer sa réponse, afin de pouvoir obtenir des éléments de réponse précis.
- i Est évoqué la situation d'un élève pour qui une décision de changement d'école a été prise, les modalités du transfert et l'information des personnels. Pour des raisons de confidentialité, les échanges des membres de la FSSSCTD ne seront pas retranscrits dans ce compte rendu. Une audience avec monsieur le DASEN est programmée le 4 mai 2023.
- i Est évoqué une situation liée aux suites d'une séance à l'éducation à la sexualité dans une classe qui impacte fortement des personnels. Pour des raisons de confidentialité, les échanges des membres de la FSSSCTD ne seront pas retranscrits dans ce compte rendu.

Les représentants des personnels demandent à ce que l'administration soutienne ces personnels.

- i **Problématique amiante dans des écoles stéphanoises**
Concernant l'école maternelle Chavanelle, l'équipe est toujours en questionnement concernant la fiche d'exposition.
Concernant l'école primaire de Centre-Deux, les représentants des personnels souhaiteraient des éclaircissements suite à l'intervention des services municipaux.

De manière plus générale, ils souhaiteraient avoir des précisions sur le plan d'organisation de la municipalité sur ce dossier amiante.

Monsieur l'inspecteur santé et sécurité au travail apporte les réponses suivantes.

Les écoles stéphanoises sont vieillissantes et pour la plupart soumises à la réglementation amiante.

Un suivi en collaboratif a été engagé depuis plus d'un an avec la municipalité.

Monsieur l'inspecteur santé et sécurité au travail s'est rendu à l'école Centre-Deux le 25 novembre 2022 et a établi un rapport avec des préconisations. Il est en lien étroit avec l'IEN et la directrice de l'école. Suite à ce rapport, des travaux ont été entrepris par la municipalité.

Des mesures d'empoussièrement ont été demandées. Les résultats ont été communiqués récemment à la directrice par le bureau de contrôle VERITAS. Ces mesures sont très réglementées. Elles ont certes été faites durant un week-end mais dans des conditions de travail réelles à l'aide de différents systèmes notamment des ventilations. Ce rapport ne mentionne pas la présence avérée de fibres d'amiante.

Une rénovation de l'école est prévue dans deux ans et nécessitera un désamiantage complet.

Les représentants des personnels SNUDI-FO évoquent l'école de la Vivaraize à St-Etienne.

Monsieur l'inspecteur santé et sécurité au travail ne connaît pas précisément cette situation mais précise que les travaux de désamiantage sont très encadrés par l'inspection du travail.

Concernant la fiche d'exposition pour les personnels de l'école maternelle Chavanelle, monsieur l'inspecteur santé et sécurité au travail prendra l'attache de la médecine du travail et se rapprochera des personnels.

Monsieur l'ISST rappelle que la mairie s'est engagée à transmettre les DTA à toutes les écoles qui en font la demande. Si des écoles sont en difficulté pour obtenir leur DTA, il convient de faire remonter les situations à monsieur l'inspecteur santé et sécurité au travail ou au conseiller de prévention.

Les représentants des personnels CGT Educ' Action souhaiteraient connaître l'ensemble des sites et des personnels qui auraient pu être exposés afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits.

Ils reviennent sur les conditions des mesures d'empoussièrement effectuées durant un week-end donc, selon eux, en dehors des conditions normales d'utilisation.

Monsieur l'inspecteur santé et sécurité au travail répond que ces mesures sont faites dans un cadre réglementaire.

Deux guides amiante diffusés par le ministère à destination des agents et des chefs de service sont désormais disponibles sur le site bâtiscolaire :

<https://batiscolaire.education.gouv.fr/guide-amiante-chefs-de-service-240509>

<https://batiscolaire.education.gouv.fr/guide-amiante-agents-240508>

- i Les représentants des personnels SNUDI-FO soulèvent une problématique dans une école de Rive-de-Gier.
- i Est évoquée la situation d'une collègue recevant des menaces sur les réseaux sociaux, Facebook, Google maps. Une plainte a été déposée. Une enquête est en cours. Les représentants FSU demandent si des éléments nouveaux sont connus.
Madame la secrétaire générale dit ne pas avoir d'informations sur l'enquête en cours.

Madame la secrétaire générale informe les membres qu'au sein de la DSDEN des travaux sont prévus afin de redéfinir les espaces de travail des personnels et d'améliorer ainsi leurs conditions de travail. Plusieurs étapes sont programmées. Il y aura un désencombrement des bureaux puis le traitement des archives. Un travail est également engagé avec la direction du patrimoine.

La priorité sera donnée au bureau des personnels de la DPAESH et de la DIPER.

Une réflexion est également engagée sur les espaces de pause et de restauration.

Après s'être assurée qu'il n'y a plus de souhaits d'intervention et l'ordre du jour étant épuisé, madame la secrétaire générale remercie les membres pour leur contribution.

La séance est levée à 11h20.

Fait à Saint-Etienne, le 5 juin 2023

Le secrétaire de la FSSSCT

Florent JOLIS



Le président de la FSSSCT

Pour l'inspecteur d'académie,
directeur des services de l'éducation nationale
de la Loire,
par délégation, la secrétaire générale



Karine LEREMON